

Fiche de prévision et d'aide à la décision du 23/02/2021 à 12h30

Seuil dépassé ou pouvant l'être de J-2 à J+1, vigilance pour les prochaines 24 heures

Episode : Mixte			Rappel vigilance et dispositif jours précédents		Seuil dépassé (J-2 et J-1) ou pouvant l'être (J et J+1)					Vigilance prochaines 24 heures
Polluant : Particules PM10			Dernières 24 heures		Tendance J+2					
Département	Nom zone	N° Zone	Date premier jour vigilance	Vigilance	Dispositif préfectoral	J-2	J-1	J	J+1	J+2
						21/2	22/2	23/2	24/2	25/2
01	Bassin lémanique	5	22/02					50		
	Ouest Ain	6	22/02				50	50		
	Zone alpine Ain	12	22/02					50		
03	Allier	21					50			
07	Ouest Ardèche	7	22/02					50		
	Vallée du Rhône	9	22/02					50		
15	Cantal	20								
26	Est Drôme	4	22/02					50		
	Vallée du Rhône	9	22/02					50		
38	Bassin grenoblois	1	22/02					50		
	Bassin lyonnais / Nord-Isère	2	22/02				50	50		
	Zone alpine Isère	14	22/02					50		
42	Contreforts du Massif Central	3	22/02				50	50		
	Bassin stéphanois	11	22/02				50	50		
43	Haute-Loire	18								
63	Puy-de-Dôme	19								
69	Bassin lyonnais / Nord-Isère	2	22/02				50	50		
	Zone des Côteaux	16	22/02				50	50		
73	Vallées Maurienne-Tarentaise	10	22/02					50		
	Zone alpine Savoie	15	22/02					50		
	Zone urbaine des Pays de Savoie	17	22/02					50		
74	Bassin lémanique	5	22/02					50		
	Vallée de l'Arve	8	22/02					50		
	Zone alpine Haute-Savoie	13	22/02					50		
	Zone urbaine des Pays de Savoie	17	22/02					50		

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Nous contacter : 04 56 59 91 01 / astreinteaura@atmo-aura.fr

Visualiser les cartes de pollution : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/monair/prevision>

Hier, le seuil d'information a été dépassé sur l'ouest de l'Ain. Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur le bassin lémanique, l'ouest de l'Ain et la zone alpine Ain.

Hier, un dépassement a été constaté sur la frange nord-est de l'Allier. La masse d'air chargée de particules désertiques se décale vers l'est, pas de dépassement prévu pour ce mardi 23 février.

Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur l'ouest Ardèche et la vallée du Rhône.

Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur l'est Drôme et la vallée du Rhône.

Hier, le seuil d'information a été dépassé sur le bassin lyonnais/nord Isère. Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur la zone alpine Isère, le bassin grenoblois et le bassin lyonnais/Nord Isère.

Hier, le seuil d'information a été atteint sur les deux zones du département. Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur le bassin stéphanois et les contreforts du Massif Central.

Hier, le seuil d'information a été atteint sur les deux zones du département. Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur le bassin lyonnais/Nord Isère et la zone des Côteaux

Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur la vallée de la Maurienne, la zone alpine Savoie et la zone urbaine des Pays de Savoie.

Ce matin, l'est de la région reste soumis à un épisode de particules désertiques. Les concentrations de particules présentes dans l'air sont hautes et le seuil d'information et recommandations peut être atteint ce mardi 23 février. La vigilance jaune est donc maintenue sur le bassin lémanique, la vallée de l'Arve, la zone alpine Haute Savoie et la zone urbaine des Pays de Savoie.

Commentaire global

Mardi 23 février, l'épisode de poussières désertiques se décale progressivement vers l'est de la région où les concentrations de particules PM10 sont en nette augmentation ce matin. Sur les zones du centre, les niveaux restent hauts et de nouveaux dépassements du seuil d'information et recommandations ne peuvent être exclus.

La vigilance pollution sur la partie rhônalpine de la région est donc maintenue et ce, sur les mêmes zones qu'hier en raison de la difficulté de prévision de ce genre de phénomènes d'import de particules naturelles.

Mercredi 24 février, le phénomène devrait perdre en intensité et continuer sa progression vers l'est. La qualité de l'air devrait par conséquent progressivement s'améliorer, notamment sur le centre de la région. Toutefois, les concentrations pourraient rester assez élevées localement, sur les zones alpines principalement.

Légende

- Pas de vigilance particulière (pas de seuil dépassé)
- Vigilance jaune - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'information
- Vigilance orange - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'alerte premier niveau, ou dépassement persistant (2 ou consécutifs) du seuil d'information, de J à J+1
- Vigilance rouge - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'alerte deuxième ou troisième niveau, ou dépassement persistant (2 jours consécutifs ou plus) du seuil d'alerte premier niveau, ou dépassement persistant (4 jours consécutifs ou plus) du seuil d'information, de J-2 à J+1

IMPORTANT :

* Une fois en vigueur, la vigilance est maintenue à son niveau maximal atteint (orange ou rouge selon les cas) tant qu'il existe un risque de dépassement de seuil pour la journée en cours (J), le lendemain (J+1) ou le surlendemain (J+2), il n'y a pas d'abaissement de niveau de vigilance. Il est mis fin à la vigilance lorsqu'il n'y a plus de risque de dépassement sur ces trois échéances.

* Dans le cas où des dépassements de seuils (ou prévisions de dépassements de seuils) seraient enregistrés pour plusieurs polluants (possible notamment pour des épisodes "hiver" ou "combustion" avec présence simultanée de particules et d'oxydes d'azote), une fiche par polluant sera émise. Le niveau de vigilance global de la zone considérée sera alors le niveau le plus élevé de tous les polluants.

- = Tendence d'évolution des concentrations : **stabilité**
- Tendence d'évolution des concentrations : **baisse**
- + Tendence d'évolution des concentrations : **hausse**
- 50 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **information**
- 80 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **alerte - 1^{er} niveau**

- INF Dispositif préfectoral au niveau **information**
- ALE1 Dispositif préfectoral au **niveau alerte N1**
- ALE2 Dispositif préfectoral au **niveau alerte N2**